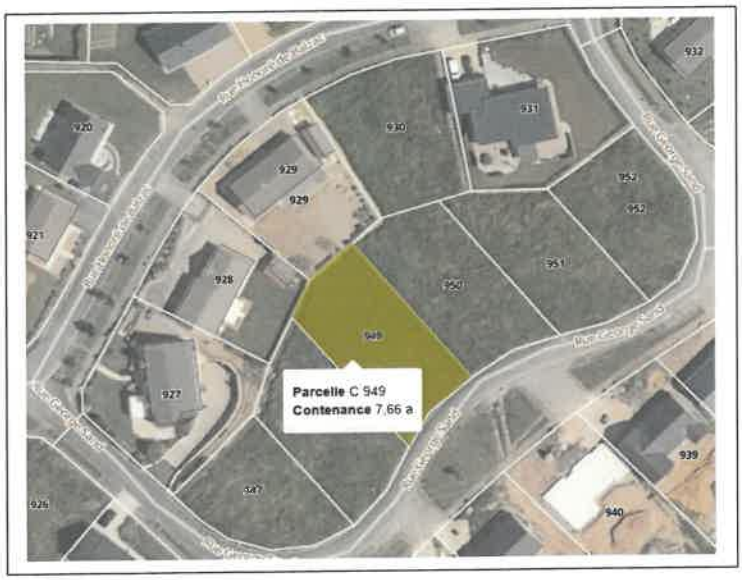
Département **Loir-et-Cher** *Arrondissement* **VENDÔME** *Commune* **MONDOUBLEAU**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONDOUBLEAU** **Séance ordinaire du 04 novembre 2026**
	Le quatre novembre deux mille vingt-six, à 20 heures 00, le Conseil municipal de Mondoubleau, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Charles Richardin. Présents : Charles RICHARDIN, Jean-Michel BRIMBOEUF, Claude CARTON, Thierry LOUVEL, Denise POTIN, Roger CLAVEL, Yves LEROY, Alain LEROY, Magalie PAULEAU, Ludovic PINEAU, Aurélie BAUGÉ, Marie-Adeline MAUGOUR, Alexandra BILLY Absents représentés : Aurore REINETTE, Odile CAPITAINE Absents : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT Madame Claude CARTON a été désignée Secrétaire de séance.
Objet : LOTISSEMENT LA GRANDE BORDE - CESSION TERRAIN CADASTRE C 949 **Numéro : DELIB NOV2602**	
Date de la convocation : jeudi 29 octobre 2026 **Nombre de Conseillers** En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15 *Pour* : 15 *Contre* : 00 *Abstention* : 00	

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée C 949 de 766 m² identifiée sous le lot 33, sis 8 rue George Sand au lotissement La Grande Borde à Mondoubleau.



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10 NOV. 2026
ID : 041-214101438-20261104-NOV2602-DE

Vu les articles L2241-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,
Vu la délibération AVRIL 17.01 du 10 avril 2017 révisant le prix de vente des terrains du lotissement La Grande Borde,

Considérant le courrier en date du 23 octobre 2026 de Monsieur et Madame LECOURT demeurant La Faucherie Arville à Couëtron-au-Perche 41170 et présentant une offre d'achat pour la parcelle C 949 située au lotissement La Grande Borde de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
APPROUVE la vente au profit de Monsieur et Madame LECOURT du terrain identifié sous la parcelle C 949 du lotissement La Grande Borde de la Commune, cadastré comme suit :

Parcelle : C 949 surface de 766 m^2 parcelle constructible.

FIXE le prix de vente de la parcelle C 949 à 10 724 euros TTC (14 euros le m^2 x 766 m^2) conformément à la délibération du 10 avril 2017 susmentionnée.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an, susdits.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance
Claude CARTON

Le Maire de Mondoubleau Charles RICHARDIN

MAIRIE DE MONDOUBLEAU 41 (Loir-et-Cher)

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le : 10 NOV. 2026
ID : 041-214101438-20261104-NOV2602-DE